

**COMMUNE DE RECOLOGNE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 janvier 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 21 janvier 2020 dans la salle du conseil à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 17 janvier 2020.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Philippe NANN, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Michèle BOUDAUX, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, Franck VERIN, Yasmine ROUX

Absents excusés : Frédéric CHATELAIN, Marie BERGER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRUCKERT

*Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :*

- *Demande de subvention du Lycée Jules Haag*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Demande de subvention DETR
- 3) Maisons décorées 2019
- 4) Devis Travaux ONF
- 5) Demande de subvention du Lycée Jules Haag
- 6) Marché de travaux « aménagement des locaux de mairie et de logements dans l'ancien presbytère »
- 7) Questions diverses

**CERTIFICATS D'URBANISME :**

- Maître Lussiaud, parcelle AA72, 9 rue des vergers

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Monsieur Jurain François-Xavier, parcelle AC54, 10 Chemin de la Chaux, extension construction d'un garage

**CLASSEMENT DES MAISONS DECOREES 2019**

Monsieur Daniel MEYER présente le classement des maisons illuminées préparé par la commission :

1. Madame et Monsieur CHRISTINA Dominique : 50€
2. Madame et Monsieur Jean Michel JACQUET : 35€
3. Madame et Monsieur MARILLY Bernard : 25€
4. Madame et Monsieur JURAIN François-Xavier : 20€
5. Madame Monsieur MARECHAL Gilbert : 20€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le classement et les récompenses attribuées ci-dessus.

La remise des prix aura lieu le 15 février prochain.

**DEVIS**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis suivant :

- ONF Travaux Sylvicoles : 4 755.21 € TTC

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire expose le projet suivant : mise en accessibilité PMR de la salle polyvalente.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 72 377€HT

M. le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de mise en accessibilité PMR de la salle polyvalente pour un montant de 72 377€HT
- ADOPTE le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	65 797,27	78 956,72	DETR	21 713,10
Maîtrise d'œuvre	6 579,73	7 895,68	AUTOFINANCEMENT	65 139,30
			Emprunt	
<b>Total</b>	<b>72 377,00</b>	<b>86 852,40</b>	<b>Total</b>	<b>86 852,40</b>

- SOLLICITE une subvention de 21 713,10€ au titre de la DETR, soit 30% du montant du projet HT.
- CHARGE le Maire de toutes les formalités

## SUBVENTION SOLLICITE PAR LE LYCEE JULES HAAG

Par son courrier du 8 janvier 2020, Le Proviseur du Lycée Jules Haag, sollicite la commune pour demander une participation au voyage scolaire, séjour culturel en Sicile qui aura lieu au mois de février.

1 élève habitant la commune est concerné par ce voyage.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à 2 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour :

- Décide d'attribuer une subvention de 30€/élève résidant à Recologne soit un total 30 € pour participer à ce voyage.

## QUESTIONS DIVERSES

- Municipales 2020, réunions électorales : le Conseil municipal décide de mettre à disposition des candidats la salle située au 1 rue des Vergers pour leurs réunions publiques.
- Une commerçante souhaite participer au marché du vendredi pour vendre des bijoux.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de démission de la Présidente du « souvenir Français » comité d'Audeux.

La séance est levée à 22h00